

Provisoire

19 juillet 2013

Original: français

Conseil économique et social

Session de fond de 2013

Débat consacré aux affaires humanitaires

Compte rendu analytique provisoire de la 33^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 15 juillet 2013, à 15 heures

Président: M. Khan (Vice-Président) (Pakistan)

Sommaire

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

*Déclaration liminaire de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires
et Coordinatrice des secours d'urgence*

Débat interactif

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

Le Président déclare que le débat consacré aux affaires humanitaires constitue une occasion unique de réfléchir à des approches plus adaptées aux nouveaux défis que les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, l'urbanisation et la croissance démographique font peser sur l'action humanitaire.

Déclaration liminaire de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence

M^{me} Amos (Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé «Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies» (A/68/84-E/2013/77), souligne que l'année écoulée a été fortement marquée par la crise humanitaire en Syrie, à tel point qu'elle a lancé, avec le Haut-Commissaire pour les réfugiés et la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé, l'appel humanitaire le plus important jamais lancé. Les organismes humanitaires ont en effet besoin de 3,1 milliards de dollars des États-Unis supplémentaires pour couvrir les besoins dans la seule zone de la Syrie et des pays voisins pour le reste de l'année 2013. M^{me} Amos remercie les pays ayant déjà répondu à cet appel, mais tient aussi à réaffirmer que le peuple syrien a avant tout besoin d'une solution politique – laquelle ne pourra être trouvée que par l'intermédiaire du Conseil de sécurité et de la communauté internationale au sens large. Des urgences humanitaires se sont également produites au Myanmar, au Yémen, au Soudan et au Soudan du Sud, en République centrafricaine, en Somalie, en République démocratique du Congo et au Mali, chaque fois dans des environnements difficiles et complexes où le personnel de secours a parfois fait l'objet d'attaques ou de menaces, en violation du droit international humanitaire.

En 2012, plus de 300 catastrophes naturelles ont été recensées; elles ont touché quelque 106 millions de personnes. L'exemple des mesures de préparation à l'arrivée du typhon Bopha, aux Philippines, a toutefois montré que les alertes rapides, les évacuations préventives et le prépositionnement de stocks essentiels et de personnel d'intervention permettaient de sauver de nombreuses vies. C'est bien dans cette optique que l'ONU a fait de l'examen de la notion de résilience l'une de ses priorités et qu'avec ses partenaires elle s'est attachée à améliorer l'efficacité et la responsabilisation du système humanitaire, notamment par la mise en œuvre du Programme de transformation du Comité permanent interorganisations. L'amélioration, constatée sur le terrain, des capacités nationales et régionales à se préparer aux crises et à y répondre est une formidable chance à saisir, tout comme le développement des nouvelles technologies, qui permettront aux organisations humanitaires d'acheminer l'aide de manière plus rapide et plus efficace.

Le débat interactif sera l'occasion de mieux définir l'ordre du jour du Sommet mondial sur l'aide humanitaire qui se tiendra en 2015 et de contribuer à l'élaboration du programme de l'action humanitaire pour l'après-2015. La participation active de tous les États, mais aussi de la société civile, des experts techniques et de tous les autres partenaires est donc essentielle.

Débat interactif

M^{me} Chan (Observatrice des Fidji), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que toutes les initiatives ou propositions nouvelles doivent être pleinement conformes à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Une attention toute particulière doit être accordée au principe du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale des États, et donc au rôle unique qui revient à l'État concerné d'organiser,

de coordonner et de mettre en œuvre l'aide humanitaire. Les thèmes choisis pour le débat consacré aux affaires humanitaires et les débats d'experts parallèles sont très judicieux au vu du nombre et de la complexité des situations d'urgence humanitaire de par le monde. L'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo montre que les progrès sont trop lents, notamment en ce qui concerne la réduction des risques. Il faut mettre en place des mécanismes financiers ambitieux, souples et prévisibles, y compris en diversifiant les sources de financement. L'aide humanitaire doit en outre être mieux intégrée dans les efforts de développement, tant il est vrai que la préparation aux événements climatiques notamment peut contribuer à diminuer les risques, tout particulièrement dans les petits États insulaires de faible altitude. Le Groupe des 77 et la Chine forment le vœu que le projet de résolution E/2013/L.20 («Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies») soit adopté par consensus.

M. Palauskas (Observateur de la Lituanie), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres ainsi que de la Turquie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de la Serbie, de l'Albanie, de la République de Moldova, de l'Arménie et de la Géorgie, fait observer que même en temps de crise, les États européens restent, collectivement, le premier donateur. Il renouvelle leur soutien à la Coordinatrice des secours d'urgence et à l'ensemble du système des Nations Unies. Il faut continuer à améliorer le système humanitaire international, notamment en appliquant le Programme de transformation et, pour ce faire, mieux coordonner l'évaluation des besoins. La prise de décisions doit se faire sur la base de données fiables.

Les débats qui auront lieu en amont du Sommet de 2015 doivent être l'occasion d'associer toutes les parties prenantes aux réflexions sur l'avenir du système, à l'instar des consultations ouvertes que l'Union européenne a lancées sur la modernisation de sa propre aide humanitaire. L'une des priorités de l'Union en la matière est de consolider les progrès accomplis dans la prise en compte de la résilience en tant qu'objectif commun de l'aide au développement et de l'aide humanitaire, lesquelles doivent se compléter harmonieusement. Forte de ses expériences comme SHARE et AGIR, l'Union européenne a récemment adopté des conclusions sur la résilience et défini un plan d'action en vue de garantir la bonne collaboration des gouvernements et des donateurs sur le terrain. Les travaux à venir sur l'après-Cadre d'action de Hyogo seront essentiels au renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles.

La situation humanitaire la plus préoccupante n'est cependant pas la conséquence d'une catastrophe naturelle mais bien du conflit qui déchire la Syrie. L'Union européenne en appelle à toutes les parties à des conflits, en Syrie mais aussi au Soudan, au Mali ou en Afghanistan, à garantir le libre accès des travailleurs humanitaires aux populations, tout en rappelant que tout refus d'accès arbitraire constitue une violation du droit international humanitaire et en condamnant fermement les attaques dont des travailleurs humanitaires et des professionnels de santé continuent de faire l'objet.

M^{me} Ellis (Nouvelle-Zélande) se félicite que les mesures de préparation permettent de réduire le nombre de décès dus à des catastrophes naturelles et que les nouvelles technologies contribuent à accroître l'efficacité de l'aide humanitaire. La situation des acteurs humanitaires qui travaillent dans des environnements complexes lui inspire un certain nombre de réflexions. Premièrement, tous les acteurs de l'aide humanitaire, étatiques ou non étatiques, doivent respecter les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Deuxièmement, les travailleurs humanitaires doivent pouvoir accéder librement et sans délai aux populations dans le besoin, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas: les attaques contre le personnel médical sont même en hausse. Troisièmement, les catégories de population les plus vulnérables sont celles qui souffrent le plus en situation d'urgence. En ce sens, la Nouvelle-Zélande se félicite des efforts faits pour améliorer la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe, âge

et handicap. Quatrièmement, le renforcement des capacités de résilience des communautés locales doit faire partie intégrante des efforts. Cinquièmement, il est important de trouver collectivement comment tirer le meilleur parti des avancées technologiques pour améliorer les échanges d'informations et les analyses des risques. Enfin, la Nouvelle-Zélande soutient pleinement la proposition du Secrétaire général de tenir un Sommet mondial sur l'aide humanitaire en 2015 et se réjouit à l'idée de contribuer à la préparation de cette réunion.

M. Alimov (Fédération de Russie) dit que la Fédération de Russie approuve les principales orientations du Programme de transformation mis en œuvre par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH). En ce qui concerne le Sommet mondial sur l'aide humanitaire, la Fédération de Russie souhaite en savoir plus sur l'organisation de cette réunion, les modalités de participation, l'ordre du jour et les résultats escomptés. La résolution 46/182 de l'Assemblée générale doit demeurer le cadre juridique de l'action humanitaire. Les principes énoncés dans cette résolution et dans celles du Conseil doivent être scrupuleusement respectés. Il importe de tenir compte de la souveraineté des pays touchés et du rôle prépondérant des autorités nationales dans l'initiative d'aide, puis dans l'organisation, la coordination et la mise en œuvre des secours. Les institutions compétentes du système des Nations Unies doivent par conséquent renforcer leur coopération avec les autorités nationales. Il faut en outre renforcer les mécanismes de collecte et d'analyse des données sur les catastrophes, ainsi que les initiatives prises dans ce domaine aux échelons national et régional. L'aide humanitaire, conçue comme une activité purement civile, doit rester civile, ce qui signifie que le recours aux moyens militaires doit se faire en dernier ressort. En 2012 et 2013, la Fédération de Russie a consacré plus de 80 millions de dollars des États-Unis à l'assistance humanitaire.

M^{me} Golberg (Canada) dit qu'il faut veiller à ce que le dispositif international d'aide humanitaire soit bien adapté au contexte. Les États peuvent apporter leur contribution dans ce domaine, notamment en comblant le fossé entre les principes humanitaires et la pratique, afin de mettre en œuvre une action humanitaire efficace. Pour sa part, le Canada appuie l'initiative de la Coordinatrice des secours d'urgence visant à lever les obstacles bureaucratiques inutiles aux opérations de secours. Les organismes des Nations Unies doivent s'employer à renforcer la protection des civils, en particulier les plus exposés d'entre eux, à savoir les femmes, les filles et les garçons principalement. Face aux catastrophes, naturelles ou autres, seule une plus grande capacité à réduire les risques et à atténuer les vulnérabilités, et une action concertée et soutenue peuvent laisser espérer des résultats durables.

M^{me} Robl (États-Unis d'Amérique) souligne qu'il est primordial de permettre aux travailleurs humanitaires d'intervenir dans l'indépendance, la neutralité et l'impartialité, et de faire en sorte que les populations locales perçoivent que c'est bien le cas. Les États-Unis d'Amérique se félicitent tout particulièrement des progrès accomplis dans le renforcement de la direction des affaires humanitaires et encouragent la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) à renforcer le système des coordonnateurs résidents, sur lequel s'appuie le système des coordonnateurs humanitaires. Afin de surmonter les obstacles que sont les difficultés d'accès aux populations et le manque de ressources et de capacités, il est indispensable de mettre en place des modes de communication et des partenariats d'un genre nouveau. En matière d'information, les États-Unis d'Amérique appuient sans réserve les efforts menés par le BCAH pour élaborer un système intégré de gestion de l'information tirant parti des technologies actuelles. Enfin, ils se félicitent de l'importance accordée à la protection, notamment à celle des déplacés, et de l'entrée en vigueur de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique.

M. Canchola (Mexique) dit que son pays appuie les 13 recommandations présentées dans le rapport du Secrétaire général. Les principales questions à examiner dans le cadre de la concertation internationale sont les moyens de renforcer l'efficacité des mesures de protection des vies humaines et de soulagement des souffrances en cas de catastrophe humanitaire, les avantages de l'application des nouvelles technologies à la planification et aux préparatifs, le réexamen des mécanismes de coordination dans le but de les adapter au contexte humanitaire, et l'amélioration de la coordination des efforts en période de crise et de la pacification ou de la reconstruction à la suite d'une crise.

M. Eriza (Indonésie) dit que son pays s'associe à la déclaration faite par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Comité permanent interorganisations devrait concentrer ses efforts sur quatre domaines, à savoir le cadre et les capacités d'élaboration de politiques humanitaires à l'échelle du système des Nations Unies, une claire répartition des responsabilités pour les divers aspects de l'assistance humanitaire, la constitution d'un cadre commun en matière d'éthique pour toutes les activités humanitaires et la promotion des principes humanitaires communs auprès des partenaires extérieurs. D'autre part, les gouvernements, les organisations humanitaires et les organisations d'aide au développement doivent déterminer ensemble les divers risques susceptibles de déboucher sur une crise humanitaire. À cet égard, il ne faut pas négliger le rôle des organisations régionales dans l'examen des risques communs et la promotion de la coopération et de la coordination entre les pays membres.

M. Bessler (Observateur de la Suisse) dit que le temps est venu de mettre en œuvre sur le terrain les recommandations formulées dans le Programme de transformation. La prévention des catastrophes et des crises, la planification et la préparation demeurent insuffisantes, tout comme les ressources disponibles, en particulier à l'échelon local. En ce qui concerne l'organisation interne, la Suisse appuie l'initiative du BCAH de rassembler sur une même plate-forme certains mécanismes humanitaires existants, ce qui devrait faciliter leur participation et leur représentation et renforcer leur capacité d'influence au sein d'autres instances telles que l'Assemblée générale, le Comité permanent interorganisations ou le Conseil.

M^{me} Chartres (Observatrice de l'Australie) fait observer que le conflit syrien a pour conséquence une grave désorganisation des services de base dans ce pays. Le Gouvernement syrien a systématiquement recours à des obstacles bureaucratiques pour refuser, retarder ou bloquer l'accès aux populations dans le cadre de l'assistance humanitaire. Le conflit a également des incidences politiques et humanitaires sur les pays voisins. Plus généralement, les formes classiques d'assistance humanitaire sont rarement appropriées lorsque la sécurité des bénéficiaires n'est pas assurée. Ainsi, l'Australie encourage vivement les organisations humanitaires et les États Membres à investir davantage dans la prévention de la violence sexuelle et sexiste et la protection des populations les plus vulnérables en temps de crise. S'agissant du Programme de transformation, elle se félicite tout particulièrement des cinq engagements du Comité permanent interorganisations relatifs à la responsabilité envers les populations touchées. Elle souhaite toutefois que les données des organisations humanitaires sur les risques soient moins générales et plus accessibles.

M. Demiralp (Turquie) dit que la Turquie héberge plus de 200 000 réfugiés syriens dans une vingtaine de camps, et plus de 400 000 au total en comptant ceux qui se trouvent dans les villes. Le Gouvernement turc prend en charge tous les besoins et maintient ouverte sa frontière avec la Syrie. Compte tenu de la difficulté croissante des interventions dans le nord de ce pays, la Turquie a également entrepris de fournir son aide directement à la frontière.

M^{me} Chakrabarti (Inde) fait remarquer qu'à l'ère de la mondialisation, chaque pays dispose de capacités, de ressources, d'une expérience et de connaissances qui peuvent être mises en commun avec tous les autres pays et la communauté internationale pour le bien de tous. Les mécanismes permettant de tirer parti de ces possibilités et de diffuser les pratiques de référence et les connaissances doivent par conséquent être privilégiés par l'ONU. L'Inde a toujours été disposée à apporter son aide dans un esprit de solidarité entre pays du Sud. Depuis 2009, elle verse régulièrement des contributions au Fonds central pour les interventions d'urgence.

M^{me} Adhikari (Népal) dit que sa délégation s'associe à la déclaration prononcée par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les pays les moins avancés (PMA), dont fait partie le Népal, sont particulièrement exposés aux catastrophes naturelles et ne disposent souvent pas des ressources humaines et structurelles adéquates pour y répondre efficacement. Compte tenu de l'augmentation du nombre de crises, la communauté internationale doit renforcer la coordination et l'efficacité de l'action humanitaire en tenant compte des principes humanitaires de solidarité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance consacrés par le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. En 2011, le Gouvernement népalais a mis sur pied un consortium pour la réduction des risques et a adopté une approche intégrée pour la réduction des risques de catastrophe au niveau régional. En vue de renforcer les capacités institutionnelles, les pouvoirs publics ont institué plusieurs fonds d'urgence pour faire face aux catastrophes, dont le Fonds pour les opérations de secours et de reconstruction en cas de catastrophe naturelle. Dans le cadre de la stratégie nationale pour la gestion des risques de catastrophe, tous les districts sont tenus de prévoir un fonds de réserve de 100 000 roupies népalaises en cas de catastrophe, mais ils ont toujours besoin de l'appui de la communauté internationale dans le domaine de la préparation, de l'action d'urgence et du relèvement.

M. Okada (Japon) souligne l'importance que son pays accorde au Programme de transformation et au renforcement du système humanitaire, qui passe par une meilleure collaboration entre les États, les organisations régionales, les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé. Pour mieux se préparer aux catastrophes et renforcer la résilience des populations, les pays devraient se doter de stratégies de réduction des risques de catastrophe après le relèvement et la reconstruction. En 2015, se tiendra à Sendai la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui sera l'occasion de formuler les objectifs du deuxième volet du Cadre d'action de Hyogo. La crise qui frappe le Sahel de manière chronique a mis en lumière deux points fondamentaux: l'importance de la collaboration entre acteurs du système humanitaire et du développement et la nécessité d'élaborer des solutions durables dans la planification de l'intervention initiale. La cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, tenue en juin 2013 à Yokohama, a réuni des institutions de développement et des institutions humanitaires, dont le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Le Japon estime que la mobilisation en cas de catastrophe doit aussi reposer sur l'utilisation de techniques innovantes et que la participation des femmes et des groupes vulnérables à la prise de décisions à toutes les étapes est essentielle. Inquiet face à la situation humanitaire en Syrie, le Japon entend continuer à collaborer avec les pays voisins qui accueillent des réfugiés et à soutenir les efforts de paix dans d'autres zones de conflit, comme le Soudan du Sud ou le Myanmar. Enfin, il salue l'initiative du Secrétaire général d'organiser un Sommet mondial sur l'aide humanitaire et entend participer à ses préparatifs.

M. Örnevs (Suède) note que le paysage humanitaire mondial est en pleine mutation et que les besoins humanitaires ne cessent d'augmenter du fait de l'ampleur des dernières catastrophes, alors que les ressources, elles, ne cessent de diminuer. Pour faire face à cette contradiction et accroître l'efficacité de l'action humanitaire, tous les acteurs doivent apprendre à mieux coopérer et à s'adapter à de nouvelles réalités. À cette fin, la Suède

apporte son concours aux institutions humanitaires et soutient l'assistance bilatérale par l'intermédiaire de la procédure d'appel global. Aujourd'hui, alors qu'il importe plus que jamais de donner un nouveau souffle au système humanitaire, le moment est venu d'améliorer le système et de tenir compte des besoins des populations locales dans toutes les interventions, grâce à des évaluations indépendantes des besoins et au partage des données, afin de mettre en évidence les priorités stratégiques et de promouvoir la transparence.

M^{me} Fernandez Palacios (Cuba) dit que sa délégation s'associe à la déclaration prononcée par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Cuba réaffirme que toute intervention humanitaire doit se faire dans le respect de la Charte des Nations Unies et ne doit pas aller à l'encontre des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires internes des États. M^{me} Fernandez Palacios souligne à nouveau la nécessité de renforcer les capacités des institutions humanitaires sur le terrain et de leur donner davantage accès aux nouvelles technologies. Conformément au Cadre d'action de Hyogo, Cuba s'est employée à renforcer les cadres normatifs et institutionnels afin de réduire les risques de catastrophe et a affiné ses mécanismes d'alerte rapide et d'évaluation des risques. Elle appelle la communauté internationale à poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et, pour ce faire, à tenir ses promesses en matière d'aide publique au développement (APD).

M. Nimitchinow (France) dit que ces dernières années, le nombre et la gravité des crises n'ont cessé d'augmenter et que le manque d'accès des acteurs humanitaires aux populations dans le besoin reste un obstacle majeur, comme l'illustre le sort des civils dans la ville de Homs, en Syrie. Face à ce type de défis, la communauté internationale doit se concentrer sur trois priorités: premièrement, l'action humanitaire doit être renforcée par une coordination plus étroite entre les acteurs humanitaires, à tous les stades, notamment sur le plan de la collecte de données et de la planification de l'intervention. Cela passe par la participation de tous les acteurs compétents, y compris les ONG nationales et locales. Deuxièmement, le renforcement du système humanitaire exige une coopération plus étroite entre les acteurs du système humanitaire et du développement, pour évaluer les risques et pour œuvrer au développement une fois la crise terminée. Troisièmement, l'accent doit être mis sur la transparence et la redevabilité du système, compte tenu des restrictions budgétaires et de la multiplication des crises. Le système doit en outre s'adapter aux évolutions actuelles en faisant preuve de davantage de souplesse. Enfin, pour répondre aux besoins croissants, le nombre de donateurs qui contribuent au financement du BCAH doit également augmenter.

M. Seleka (Afrique du Sud) dit que sa délégation s'associe à la déclaration prononcée par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle invite la communauté internationale à faire preuve de solidarité envers les populations touchées par les inondations dans la province indienne de l'Uttarakhand. L'Afrique du Sud prône une approche humanitaire axée sur le transfert de compétences des pays développés vers les pays en développement et invite les premiers à continuer d'apporter l'aide financière nécessaire à cette fin. Tout en soulignant combien il importe de respecter les principes fondamentaux de l'action humanitaire, M. Seleka appelle la communauté internationale à soutenir la résolution intitulée «Les soins de santé en danger» adoptée par la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2011. L'Afrique du Sud contribue sur le plan financier et matériel aux activités de relèvement après les catastrophes humanitaires et appelle à une meilleure coordination entre les acteurs et à une meilleure prise en compte de l'opinion des femmes dans la gestion des risques de catastrophe.

M^{me} Diaz (Espagne) dit que le système humanitaire traverse une période caractérisée par plusieurs grands enjeux, dont la sécurité du personnel humanitaire, la protection des civils et le hiatus croissant entre ressources et besoins, dont la crise en Syrie est un exemple frappant. La crise au Mali place la communauté internationale face à d'autres défis, notamment le renforcement de la résilience des populations, la concertation entre acteurs militaires et humanitaires et la réduction des risques auxquels est exposé le personnel humanitaire. L'Espagne appuie les mesures prises dans le cadre du Programme de transformation et estime que la mise en place d'un système reposant sur la responsabilité des acteurs favorisera la mobilisation prévisible des ressources nécessaires. L'accent doit également être mis sur la préparation des pays aux situations d'urgence et sur le renforcement des mécanismes nationaux et de la société civile. Pour 2013, l'Espagne s'est engagée à contribuer à hauteur de 5 millions d'euros au Fonds central pour les interventions d'urgence, soit 1,2 % des ressources du Fonds.

M. Hanniffy (Irlande) réaffirme le soutien de son pays aux activités de la Coordonnatrice des secours d'urgence et se félicite des efforts entrepris dans la mise en œuvre du Programme de transformation. Lorsqu'elle a assuré la présidence du Conseil de l'Union européenne, l'Irlande a prôné une meilleure coordination entre les institutions communautaires et les États membres afin de renforcer l'efficacité de l'aide humanitaire. Il est plus essentiel que jamais de renforcer la résilience des communautés touchées par des crises récurrentes et leurs capacités en matière de gestion des catastrophes, sur les plans national et régional. Cela passe notamment par une meilleure compréhension des causes de la vulnérabilité afin de proposer des solutions durables, ainsi que par la mise en place de systèmes d'alerte rapide et de protection sociale, associés à des programmes de subsistance. La complexité croissante des crises ne saurait occulter l'importance des principes fondamentaux de l'action humanitaire, qui devraient être au cœur des priorités du Sommet mondial sur l'aide humanitaire prévu en 2015.

La séance est levée à 17 h 30.